

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [kelly perreault](#)

<https://www.cadre21.org/membres/0521487aff399fef5808114f>

Date d'obtention : 2024-01-18 16:11:30

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- 1- rencontrer l'élève qui nous a parlé, le soutenir.
- 2-évaluer avec la fiche pour déterminer la gravité.
- 3- rencontre témoins avec fiche
- 4- rencontre de l'investigateur si ce n'est pas malveillant ou appel police pour du soutien lors d'acte malveillant.
- 5- confiscation des appareils pouvant contenir du contenu pornographique juvénile
- 6- Les policiers font la suite, lors de la remise de la fiche et de l'appareil

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

- 1- prendre le temps de bien analyser la situation grâce à la fiche.
- 2- Chaque cas est unique avec ses particularité
- 3- En cas de doute, on utilise la fiche de protocole et confiscation de l'appareil.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Porter un jugement, si l'investigateur est malveillant ou pas. La fiche est bien claire pour nous aider.